



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA  
CABINET DU MINISTRE

N° 630 / .....

V/ Réf/

N/ Réf/

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA SUR LES MESURES DE PREVENTION DU COVID-19.

En complément aux mesures de prévention de l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) déjà prises dans notre Pays, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. La mesure de mise en quarantaine est étendue à tous les passagers en provenance du Royaume Unie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie ainsi que ceux ayant séjournés dans ces pays pendant les 14 jours précédant leur entrée au Burundi.  
Cette mesure entre en vigueur dès ce mardi le 17 Mars 2020.
2. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA demande à tous les voyageurs concernés par cette mesure de bien vouloir faciliter le travail de ses équipes qui sont affectées à l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura et aux autres points d'entrée terrestres et lacustres.
3. Durant la journée du 15 Mars 2020, à la suite de la déclaration de l'épidémie à coronavirus au Rwanda, notre pays a accueilli dans les enceintes de l'Ecole Paramédicale de NGOZI, 261 personnes dont des Burundais et des étrangers en provenance de ce pays. Parmi ces personnes figuraient 75 élèves, 24 étudiants, 132 adultes burundais, 10 rapatriés et 20 étrangers. Après investigations approfondies et screening systématique, aucun cas suspect de coronavirus n'est à signaler. Les équipes du Ministère vont poursuivre la surveillance de ces derniers à leurs domiciles et dans les sites de résidence temporaire.



4. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA réitère la recommandation formelle à tous les ressortissants Burundais de bien vouloir limiter les déplacements vers les pays déjà atteints du COVID-19.
5. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA rappelle à la population de rester sereine car parmi les voyageurs déjà arrivés au Burundi en provenance des pays concernés par la mise en quarantaine, aucun cas suspect n'a été notifié jusqu'à présent.
6. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA recommande à la population:
  - d'observer scrupuleusement les mesures d'hygiène en tout temps et en tout lieu, surtout le lavage des mains à l'eau propre et au savon ou à l'eau chlorée ;
  - de généraliser la mise en place des kits de lavage des mains dans les établissements de soins de santé et autres lieux publics (écoles, hôtels, bistrotts et restaurants, marchés, églises, stades, bureaux...);
  - d'éviter au maximum de se serrer la main et de s'embrasser pendant cette période de surveillance du COVID-19.

Fait à Bujumbura, le 16 Mars 2020

**LE CABINET DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA**

